

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 5\_2

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION  
CULTURELLE**

**DISPOSITIF PASS'REGION**

**CONVENTION A PASSER AVEC  
LA REGION AUVERGNE-  
RHONE-ALPES**

**APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 MAI 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mai 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Blandine LATHUILIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE Nicole AZY Thierry ROLLET Elodie PINSARD-BARROCAL Chantal LACOUR Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Nabih NEJJAR Brigitte MACAUDIERE Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Jean-Luc CHERVIN Andrée RICCETTI Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

DISPOSITIF PASS'REGION  
CONVENTION A PASSER AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES  
APPROBATION

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"Depuis 2005, la ville de Riorges est partenaire du dispositif "Carte M'ra", mis en place par la région Rhône-Alpes, permettant de faire bénéficier les lycéens et les jeunes relevant des missions locales ou de centres de formation conventionnés par la région, d'une prise en charge du prix d'entrée aux spectacles organisés par la commune, notamment pour "Les Mardi(s) du Grand Marais".

La nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes fait évoluer le dispositif pour l'élargir au nouveau territoire en créant le Pass'Région en lieu et place des dispositifs existants, à savoir la "carte M'ra" pour Rhône-Alpes et la "carte Jeunes Nouveau Monde" pour l'Auvergne.

Pour ce faire, la convention en cours concernant la carte M'Ra est remplacée par une nouvelle convention valable jusqu'au 31 mai 2022 qui, pour la ville de Riorges, proposera le même fonctionnement que le dispositif précédent.

L'intérêt de ce dispositif étant avéré pour faciliter l'accès des jeunes aux spectacles, il convient donc de poursuivre ce partenariat."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 mai 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170518-5\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2017

Publication : 19/05/2017

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN